



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE



ASSUREUR MILITANT.

**JE SUIS
JEUNE OFFICIER
EN**

TIR SPORTIF

Version 2004 / 2008

SOMMAIRE

- 1. LE JEUNE OFFICIEL S'ENGAGE A REMPLIR SON
ROLE**
- 2. LE JEUNE OFFICIEL DOIT CONNAITRE LES REGLES
DE L'ACTIVITE**
- 3. LES ROLES ET LES ACTIONS DU JEUNE OFFICIEL
LORS D'UNE MANIFESTATION**
- 4. LE JEUNE OFFICIEL DOIT RESPECTER LES CODES
DE SA FONCTION**
- 5. LE JEUNE OFFICIEL DOIT VERIFIER SES
CONNAISSANCES**
- 6. LE JEUNE OFFICIEL ASSURE LE SUIVI DE SA
FORMATION**
- 7. LE JEUNE OFFICIEL PEUT TROUVER DES
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES POUR
PARFAIRE SA FORMATION**

1. LE JEUNE OFFICIEL S'ENGAGE A REMPLIR SON ROLE

- Le sport, c'est d'abord le jeu , le plaisir d'une rencontre, la joie, la fête dans le respect des uns et des autres, celui des règles et de l'arbitre.

Sans arbitre, la rencontre ne peut exister.

- Le jeune officiel doit :

- connaître le règlement de l'activité
- être sensible à l'esprit du jeu
- être objectif et impartial
- permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.

- Pour mieux remplir son rôle, il est indispensable que le jeune officiel ait à chaque journée de formation ou de compétition l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, carte de jeune officiel, règlement de l'activité, passeport MAIF,...) et son matériel nécessaire pour remplir sa fonction.

- Dans chacune de ses actions, le jeune officiel se doit de remplir au mieux sa mission en respectant les termes du serment du jeune officiel :

« Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité ».

2. LE JEUNE OFFICIEL DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE

CHAMPIONNATS UNSS

Il existe deux disciplines : **tir à la carabine** et **tir au pistolet** se déclinant sur 2 catégories :

Catégorie COLLEGE et Catégorie LYCEE

Dans deux championnats : **championnat par EQUIPE ETABLISSEMENT**
championnat EXCELLENCE

Les équipes comprenant des tireurs licenciés FFTir ou pentathlon moderne ou biathlon, concourent en championnat excellence.

COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes peuvent être Filles ou Garçons ou mixtes

Elles sont obligatoirement composées de 3 tireurs de même catégorie dans la même discipline.

DISTANCE DE TIR

Le tir est à 10m

MATERIEL UTILISE

Les armes doivent être conformes au règlement ISSF. Toutefois, les pentathlètes pourront utiliser leurs armes habituelles.

LA SECURITE

La sécurité des tireurs, des jeunes officielles et arbitres, des spectateurs exige une surveillance attentive et constante du maniement des armes et des précautions dans les déplacements à l'intérieur du stand.

Une auto discipline est nécessaire de la part de tous, sinon il incombe aux responsables de pas de tir de faire preuve d'autorité et aux tireurs et responsables d'équipes de les assister dans cette action.

REGLEMENTS SPECIFIQUES

SECURITE

- ◆ La sécurité impose que les armes soient toujours manipulées avec un maximum de précaution.
- ◆ Pendant la compétition, les armes ne doivent jamais être retirées du pas de tir sans autorisation d'un Arbitre.
- ◆ Dans le cadre de l'utilisation de l'arme avec un support, le pontet doit être **fermé**

CONTROLE DES ARMES ET DES EQUIPEMENTS

- ◆ Les armes doivent être conformes au règlement I.S.S..F (RT carabine, pistolet), exception faite pour les armes des pentathlètes qui doivent être conformes au règlement spécifique de la Fédération de Pentathlon Moderne.

PISTOLET

- L'arme doit entrer dans une boîte dont **les dimensions en millimètres sont de 420x200x50** avec une tolérance de fabrication de 0,0 mm à 0,1 mm.
- **Le poids** de l'arme avec accessoire doit être **de 1,5 kg maximum**
- **L'appui de la paume** doit s'étendre à un angle qui ne **soit pas inférieur à 90°** par rapport à la poignée
- **Le repose pouce** doit permettre tout mouvement du pouce vers le haut
- **Le poids de détente** doit être vérifié en suspendant le peson près du milieu de la détente et en maintenant le canon vertical (peson posé sur une surface horizontale, puis soulevé, mesuré avec départ de la charge propulsive à **500 g minimum**). Seules 3 tentatives sont autorisées pour soulever le peson



CARABINE

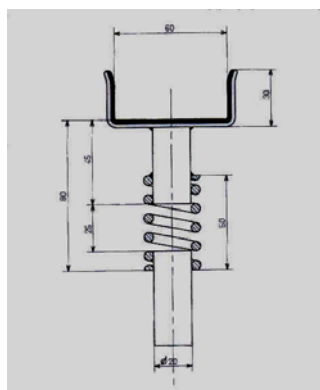
- **Le poids** de l'arme avec accessoire est **de 5,5 kg maximum**
- L'arme doit être aux **dimensions mentionnées** sur le règlement **carabine à 10 m**

A	Longueur du tunnel de guidon	50 mm
B	Diamètre du tunnel du guidon	25 mm
C	Distance du centre de guidon ou de haut de lame au-dessus de l'axe du canon ou désaxée (pour les droitiers qui tirent avec l'œil gauche)	40 mm
D	Hauteur du fût à partir de l'axe du canon	90 mm
E	Point le plus bas de la poignée pistolet à partir de l'axe du canon	160 mm
F	Point le plus bas de la crosse ou de la plaque de couche dans sa position la plus basse à partir de l'axe du canon	220 mm
G	Profondeur de la courbure de la plaque de couche	20 mm
H	Longueur de la plaque de couche de bec à bec	153 mm
I	Largeur ou épaisseur maximum du fût	60 mm
J	Largeur de l'appui joue mesurée à partir de l'axe du canon	40 mm
K	Décentrage gauche ou droit de la plaque de couche par rapport à l'axe de l'extrémité de la crosse	15 mm
L	Poids de détente mini (double détente interdite)	Libre
M	Poids total avec viseur et cale main	5,5 kg
N	Le guidon ne peut pas dépasser la bouche apparente de l'arme	
O	Longueur totale du système	850 mm



- ◆ Les équipements (vêtements, chaussures, gants), doivent être présentés au contrôle pour vérification de la conformité suivant les règlements I.S.S.F.
 - L'usage de tout dispositif spécial, accessoire ou vêtement **qui soutient ou immobilise à l'excès** les jambes, le corps ou les bras est interdit afin d'éviter que les qualités d'adresse du tireur ne soient améliorées artificiellement par un vêtement spécial
 - En Collège Équipe Établissement, les vêtements spécifiques au Tir sont interdits (mais autorisés pour les tireurs sans appui). L'usage d'un gant reste autorisé.
 - Le gant ne doit pas excéder **12 mm d'épaisseur** en mesurant les deux faces ensemble (en dehors des coutures et des articulations). Il ne peut dépasser le poignet de plus de 50 mm mesurés depuis le centre de l'articulation du poignet
 - La hauteur de la chaussure, depuis le niveau du sol jusqu'à son point le plus haut, ne doit pas excéder **les 2/3 de sa longueur**.

- ◆ Les blocs ressorts doivent être présentés lors du contrôle des équipements, seuls les supports à assistance modulables seront contrôlés sur le pas de tir.



PERIODE de PREPARATION et AIDE EXTERIEUR

- ◆ Pour son installation au poste de tir, le tireur peut disposer au maximum de 15 min (bloc ressort, support à assistance modulable, arme) avant le début du temps de préparation **limité à 5 min**. Il peut être assisté de son entraîneur.
- ◆ Les Juges Arbitres contrôlent la conformité du support à assistance modulable.
- ◆ Une fois le tir commencé, le règlement est strictement appliqué (Voir règles ISSF RT, carabine article 7.9 et pistolet article 8.9).
- ◆ Le coaching durant la compétition est interdit et peut être pénalisé. (Voir règles ISSF RT, carabine article 7.9.5 et pistolet article 8.9.5).

ESSAIS

- ◆ Carabine et pistolet
Pour toutes les catégories, les essais sont illimités et s'effectuent avant le premier coup de match.

EPREUVES sur BLOC RESSORT

But : Le tir sur bloc ressort doit permettre aux plus jeunes de tirer, avec le plus de confort possible, dans une position se rapprochant le plus de celle du carabinier et du pistoler, dans un souci de travailler correctement la visée et le lâcher.

Equipement

- ◆ Les vêtements de tir renforcés et les chaussures de tir sont interdits.
- ◆ Le gant est autorisé. (Voir règle ISSF RT, carabine 7.4.7.10)
- ◆ **Tenues vestimentaires : les articles 8.4.7.1 à 8.4.7.2.3 (ISSF RT) ne s'appliquent pas pour les compétitions en France.**

Position

- ◆ Le tireur est debout, les pieds ne doivent pas dépasser la ligne des 10 mètres.
- ◆ L'arme repose sur un bloc ressort.
- ◆ Aucune partie du corps ne doit être en contact avec la table.
- ◆ Le support sur lequel est fixé le bloc ressort est libre mais doit permettre de prendre une position conforme au règlement Ecole de tir.
- ◆ Un système de fixation sur la tablette n' est pas autorisé. Cependant, par sécurité, en **championnat Equipe Etablissement**, un système de fixation sur une tablette, sans détérioration de celle-ci, sera autorisée. **En Excellence**, le règlement fédéral sera appliqué.
- ◆ Il est possible de régler le bloc ressort en hauteur. Il ne doit en aucun cas servir d'appui au tireur.
- ◆ **Aucun dispositif additionnel permettant de poser l'arme, à quelque endroit que se soit, n'est autorisé (exemple : planchette).**
- ◆ En cas de nécessité, le tireur peut utiliser une « estrade » personnelle.

Carabine

- ◆ Position debout (semblable à celle du tireur carabine debout).



POSITION DU TIREUR CARABINE AVEC BLOC RESSORT

- ◆ L'arme est tenue à 2 mains d'une façon semblable à celle du tireur carabine debout
- ◆ La main gauche (pour un droitier) doit se placer entre le pontet et le bloc ressort sans aucun contact avec ce dernier.
- ◆ Tout élément additionnel et tout dispositif tendant à apporter un avantage sont prohibés. (Voir règle ISSF RT, carabine 7.4.1.1)

Pistolet



POSITION DU TIREUR PISTOLET AVEC BLOC RESSORT

- ◆ Position debout (semblable à la position tireur pistolet debout)
- ◆ L'arme est tenue d'une seule main, « à bras franc ».
- ◆ Il est interdit de se servir des éléments de l'arme pour obtenir un appui longitudinal. (Ex : pontet poussé vers l'avant et en contact contre la fourche)
- ◆ Tout élément additionnel et tout dispositif tendant à apporter un avantage sont prohibés. (Voir règle ISSF RT, pistolet 8.4.1.1)

EPREUVES avec support à ASSISTANCE MODULABLE

But : Permettre au tireur de n'avoir à porter qu'une partie du poids de l'arme.

EQUIPEMENT

- ◆ Les vêtements de tir renforcés et les chaussures de tir sont interdits.
- ◆ Le gant est autorisé (Voir règle ISSF RT, carabine 7.4.7.10)
- ◆ **Tenues vestimentaires : les articles 8.4.7.1 à 8.4.7.2.3 (ISSF RT) ne s'appliquent pas pour les compétitions en France.**

SUPPORT A ASSISTANCE MODULABLE

- ◆ Le support à assistance modulable est obligatoire.

DESCRIPTION DU SUPPORT A ASSISTANCE MODULABLE

- ◆ Le support à assistance modulable peut être muni au maximum de 3 poulies
- ◆ Le crochet du support à assistance modulable, recouvert éventuellement d'un manchon de protection, doit être de section cylindrique d'un diamètre maximum de 10mm, manchon compris.
- ◆ Le manchon de protection (non abrasif ou adhésif) est constitué d'une seule pièce cylindrique.
- ◆ Un système de fixation sur la tablette n'est pas autorisé. Cependant, par sécurité, en **championnat Equipe Etablissement**, un système de fixation sur une tablette, sans détérioration de celle-ci, sera autorisée. **En Excellence**, le règlement fédéral sera appliqué
- ◆ L'utilisation de câble tressé (type frein de vélo), non gainé, est obligatoire.
- ◆ Les serre câbles ne doivent pas être en butée sur le support au moment du lâcher.
- ◆ En cas de nécessité, le tireur peut utiliser une « estrade » personnelle
- ◆ **Ni le crochet de l'arme, ni l'arme ne doivent entrer en contact avec les montants latéraux du support à assistance modulable.**

METHODE DE CONTROLE

CARABINE

- ◆ Il est conseillé (et non obligatoire) de fixer le fût de la carabine sur le crochet lors du contrôle.
- ◆ Le contrôle s'opère :
 - Arme épaulée
 - Main droite ouverte (droitier)
 - Fût posé sur le crochet au même endroit qu'en position de tir
 - Arme non supportée par le tireur (bras gauche pour un droitier)
 - En ajoutant un poids supplémentaire de 100 grammes fixé par l'arbitre de pas de tir sur le contrepoids du support.
 - Pour que le support soit réglementaire, l'arme doit être entraînée vers le bas.

PISTOLET

- ◆ Le contrôle s'opère :
 - Arme accrochée par le pontet au crochet du support.
 - En ajoutant un poids supplémentaire de 100 grammes fixé par l'arbitre de pas de tir sur le contrepoids du support.
 - Pour que le support soit réglementaire, l'arme doit être entraînée vers le bas.

POSITION

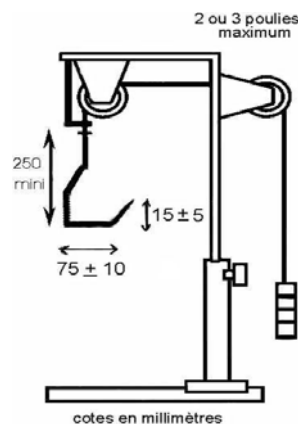
- ◆ Le tireur est debout, les pieds ne doivent pas dépasser la ligne des 10 mètres.
- ◆ La carabine et le pistolet sont soutenus par un support à assistance modulable, conforme.
- ◆ Aucune partie du corps ne doit toucher la table.

CARABINE

- ◆ Il est autorisé de fixer sous l'arme un dispositif destiné à la solidariser avec le crochet du support. L'arme **doit pouvoir pivoter** librement autour du support dans le sens longitudinal.
- ◆ Tout dispositif tendant à apporter un avantage est prohibé. (Voir règle ISSF RT, carabine 7.4.1.1)

PISTOLET

- ◆ Tout élément additionnel et tout dispositif tendant à apporter un avantage sont prohibés. (Voir règle ISSF RT, pistolet 8.4.1.1)



LES CIBLES

Pour le tir au pistolet

Dimensions minimales visibles du carton sont: 17x17 cm

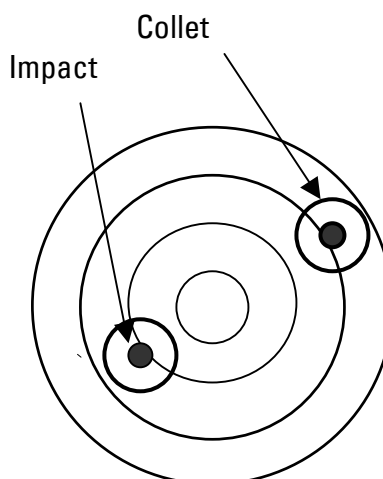
Diamètre du visuel noir : 59,5 mm de la zone 7 à la zone 10

Épaisseur des cordons : 0,1 à 0,2 mm

Mouche : 5mm (+/- 0,1)

La valeur des zones de 1 à 8 est imprimée dans les plans horizontaux et verticaux et les zones 9 et 10 ne portent pas de numéro

Les impacts sont jaugés et considérés comme positifs ou négatifs selon que le bord extérieur du collet est situé à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone numérotée



Pour le tir à la carabine

Dimensions minimales visibles du carton : 80 x 80 mm

Diamètre du visuel noir : 30,5 mm de la zone 4 à la zone 9

Épaisseur des cordons : 0,1 à 0,2 mm

La zone 10 est un point blanc de 0,5 mm de diamètre

Mouche : lorsque le point blanc du 10 a été enlevé complètement par le plomb comme l'indique l'utilisation d'une jauge **intérieure** de 4,5 mm

La zone 9 ne porte pas de numéro et la valeur des zones de 1 à 8 est imprimée dans les plans horizontaux et verticaux

Pour améliorer la visibilité de la cible, il est possible de placer derrière la cible un carton de 170 x 170 mm de même couleur que la cible



3-LES ROLES ET LES ACTIONS DU JEUNE OFFICIEL LORS D'UNE MANIFESTATION

A- Arbitre / Juge

- Avant la compétition

Il vérifie le matériel : - les armes, les vêtements, les accessoires

Il donne son approbation à tout le matériel utilisé par les tireurs

Il appelle les tireurs aux postes de tir

Il vérifie les dossards

Il fait remplir les fiches planning

Il distribue la cartonnerie

Il fait respecter les horaires :

- heure d'accès au pas de tir
- temps de préparation
- heure de début de match

- Pendant la compétition

Il exerce une attention permanente sur le respect des règles de sécurité.

Il donne les ordres de tir, en début et fin de compétition ou pendant la compétition si c'est nécessaire.

Il contrôle les positions de tir, en application du règlement :

- ligne des 10 m
- utilisation des supports
- armement et chargement

Il vérifie les temps de match

Il fait exécuter le tir de sécurité à la fin de la session de tir

- Après la compétition

Il veille au transport de la cartonnerie et ce, jusqu'à la salle de contrôle

Il vérifie la mise en sécurité des armes des tireurs avant leur rangement

Il contrôle la sortie des tireurs de la zone de tir, armes rangées dans les mallettes de transport

Il utilise le matériel de comptage et vérifie les totaux de points



Il établit un classement qu'il soumet au Juge-arbitre adulte de la compétition

B- Jeune organisateur

En relation avec les adultes responsables :

- **Avant**

Aide à mettre en place la signalisation de la circulation des concurrents et des passages interdits afin de renforcer la sécurité autour et sur les pas de tir

Installe les postes de tir

Positionne l'horloge de façon à faciliter la gestion du temps par les concurrents pendant les sessions de tir

Vérifie la conformité des installations : - distance de tir
- hauteur des cibles

Accueille les concurrents et vérifie les licences

- **Pendant**

Appelle les tireurs à la chambre d'appel en fonction du planning de la compétition et avant chaque session

Orientes les tireurs en fonction des séries

Veille à la bonne application des consignes de sécurité

- **Après**

Aide, à la fin de la compétition, au rangement du matériel des pas de tir

C- Reporter

- **Avant**

Etablit un repérage des lieux de compétition

Analyse les conditions d'éclairage

Etablit ses cadrages afin de se positionner sans gêner le bon déroulement de la compétition

Ecrit un scénario de reportage

Prépare ses interview et cible les compétiteurs qu'il veut questionner et enregistrer

- **Pendant**

Se positionne pour ne pas gêner le bon déroulement de la compétition

Veille à ne pas éblouir les concurrents par des flashes intempestifs

Connait bien le timing de la compétition et profite des pauses pour faire des enregistrements à chaud de jeunes concurrents

- **Après**

Regroupe ses différents documents (enregistrements oraux, écrits, fichiers de photos...)

Retraite ses documents selon le scénario et l'histoire qu'il veut raconter

Rédige de petits articles et les transmet aux responsables

Communique avec la presse local s'il en a l'occasion

Garde une mémoire de l'évènement

4-LE JEUNE OFFICIEL DOIT RESPECTER LES CODES DE SA FONCTION

NIVEAU ACADEMIQUE

ROLES	COMPETENCES - TACHES	PRECISIONS - ATTENDUS	EVALUATION
Arbitre	Le jeune officiel peut officier en autonomie sur une partie des postes		
	1 - Il contrôle les armes	- Il connaît les dimensions des armes - Il sait utiliser le matériel de pesée et de contrôle - Reste actif et concentré durant le déroulement du contrôle.	Journée de formation Départementale et/ou Académique
	2 - Il vérifie les vêtements et les accessoires	- Il connaît les caractéristiques de référence	
	3 - Il vérifie le pas de tir	- distance, hauteur des cibles	Journée de rencontre UNSS académique
	4 - Il prépare la compétition	- distribution des dossards, de la cartonnerie	
	5 - Il gère le temps de préparation et d'essai	- il connaît les temps et les délais impartis	Evaluation : Professeur E.P.S. + responsable JO Test théorique QCM « Je suis Jeune Officiel en Tir sportif » Note minimum 20/30
	6 - Il contrôle les dispositifs d'assistance	- vérifie, dans le respect stricte des procédures, les accessoires et éléments additionnels (bloc ressort et assistance modulable)	
	7 - Il donne le signal de début de compétition	- il est précis, visible et agit après accord du Juge-arbitre	
	8 - Il contrôle la position des tireurs pendant la compétition	- respect de la position des pieds par rapport à la ligne et non contact avec la table	
	9 - Il contrôle le temps des sessions de tir	- Il surveille le temps pour le bon déroulement de la compétition	
	10 - Il veille à la sécurité	-Il exerce une attention particulière aux consignes de sécurité et se place pour ne pas gêner, pour assurer sa sécurité et pour bien voir	
	11 - Il récupère les cartons et les transfère en salle de comptage	- il est le garant du bon déroulement du transfert	
12 - Il établit les scores et propose le classement au Juge-arbitre	- il utilise les outils de comptage avec pertinence et vérifie les totaux		

NIVEAU NATIONAL

Arbitre	Reste concentré et actif durant le déroulement de l'ensemble de la compétition 1 - Avant la compétition, maîtrise l'ensemble des contrôles 2 - Pendant la compétition, prend des décisions rapides et se fait respecter. 3 – Après la compétition, vérifie le rangement des armes et proclame les résultats.	Maîtrise complètement le règlement Identifie toutes les situations de compétition et les mesures de sécurité Est apte à prendre tous les postes Maîtrise tous les instruments de contrôle et de comptage	Championnat de France Evaluation : Juge -arbitre Test théorique QCM Note minimum 26/30
---------	--	---	--

5-LE JEUNE OFFICIEL DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES

Questionnaire TYPE « jeunes officiels » tir sportif

Cocher la ou les bonne(s) réponse(s)

- 1) un tireur peut-il pénétrer sur le pas de tir avant d'y être invité par un arbitre ?
Oui Non
- 2) Un tireur peut-il mettre en place son matériel sur le pas de tir avant d'y être invité par l'arbitre ?
Oui Non
- 3) Pendant la préparation, un tireur peut-il diriger son arme dans une autre direction que la cible ?
Oui Non
- 4) Peut-on prendre des photos sur le pas de tir ?
Oui Non
- 5) Avec un flash ?
Oui Non
- 6) Peut-on écouter de la musique avec des écouteurs pendant le match ?
Oui Non
- 7) Le poignet tenant le pistolet peut-il être recouvert par la manche ?
Oui Non
- 8) Après le passage au contrôle, le pistolier peut-il modifier son réglage de crosse ?
Oui Non
- 9) Un niveau liquide (niveau à bulle) est-il autorisé ?
Oui Non
- 10) Peut-on refermer sa culasse avant que l'arme soit orientée vers les cibles ?
Oui Non
- 11) Un cache-œil peut-il être fixé sur la carabine ou la hausse ?
Oui Non
- 12) Ce cache-œil peut avoir une hauteur de :
25mm
30mm
35mm
- 13) Une arme peut-elle être chargée avant le commandement «commencer le tir » ?
Oui Non
- 14) Un tireur lâchant un plomb après le commandement « stop » peut-il être disqualifié ?
Oui Non
- 15) Peut-on remplacer un tireur qui abandonne pendant les essais ?
Oui Non
- 16) Peut-on remplacer un tireur qui abandonne pendant le match ?
Oui Non

- 17) Les compétitions par équipe d'établissement se tirent en :
- 30 plombs
- 40 plombs
- 18) Les compétitions Excellence se tirent en:
- 30 plombs
- 40 plombs
- 19) Le commandement « début de la préparation » est donné :
- 5mn avant
- 10mn avant
- 15mn avant
- le début de la compétition ?
- 20) La libération de la charge propulsive avant la préparation entraîne :
- la disqualification
- un avertissement
- 2 points de pénalité
- 21) Un deuxième départ de charge propulsive entraîne :
- la disqualification
- un avertissement
- 2 points de pénalité
- 10 points de pénalité
- 22) les essais sont-ils limités en nombre ?
- Oui Non
- 23) Peut-on décider de refaire des essais après les premiers plombs de match ?
- Oui Non
- 24) Un arbitre peut-il autoriser un tireur à faire des essais après le début du match ?
- Oui Non
- 25) Un minime collègue 2 peut-il tirer avec un support à assistance modulable ?
- Oui Non
- 26) En championnat par équipe d'établissement, les lycéens tirent :
- 30 coups
- 40 coups
- 27) Ils ont
- 1 heure pour tirer ?
- 1 h 15
- 28) Un licencié FFTir peut-il participer au championnat par équipe d'établissement ?
- Oui Non
- 29) En Collège avec appui, les vêtements de tir sont interdits
- Oui Non
- 30) Un tireur qui gêne de manière non sportive un autre tireur pendant la compétition peut être pénalisé de 2 points.
- Oui Non

Pour parfaire tes connaissances et trouver les réponses, consulte la partie spécifique UNSS et les Règles ISSF RT en annexe sur les pages suivantes

Règles ISSF RT

7.2. SÉCURITÉ

LA SÉCURITÉ EST DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE.

7.2.1. Règles de sécurité

Ce règlement ne fixe que les exigences de sécurité particulières formulées par l'ISSF pour être appliquées au cours des championnats

ISSF. La sécurité d'un stand de tir dépend dans une large mesure des conditions locales et le Comité d'organisation peut établir des règles de sécurité supplémentaires.

Le Comité d'organisation, qui est responsable de la sécurité, doit connaître les principes de sécurité des stands et adopter les mesures nécessaires à leur application. Les officiels des équipes et les tireurs doivent être informés de toutes règles particulières.

7.2.2. Auto discipline.

La sécurité des tireurs, des arbitres et des spectateurs exige une surveillance attentive et constante du maniement des armes et des précautions dans les déplacements à l'intérieur du stand.

Une auto discipline est nécessaire de la part de tous, sinon il incombe aux arbitres de pas de tir de faire preuve d'autorité et aux tireurs et responsables d'équipes de les assister dans cette action.

7.2.3. Danger.

Pour garantir la sécurité, un membre du jury ou un arbitre peut faire cesser le tir à tout moment.

Les tireurs et les capitaines d'équipes sont tenus de signaler aux arbitres de pas de tir ou aux membres du jury toute situation qui peut être dangereuse ou causer un accident.

7.2.4. Saisie du matériel.

Un contrôleur d'arme, un arbitre du stand ou un membre du jury peut se saisir du matériel d'un tireur (y compris son arme) sans sa permission, mais en sa présence et à sa connaissance. Cependant, l'action pourra être immédiate si la sécurité est en cause.

7.2.5. Manipulation des armes.

La sécurité impose que les armes soient toujours manipulées avec le maximum de précautions. Durant la compétition, les armes ne doivent pas quitter le pas de tir sans l'autorisation d'un officiel du stand.

7.2.5.1. Au poste de tir, la carabine doit toujours être pointée dans une direction sûre.

Même si la carabine est dotée d'un chargeur, une seule cartouche doit être chargée.

Quand elles ne tirent pas, toutes les carabines doivent être déchargées et la culasse ou le mécanisme ouvert.

Il ne faut pas fermer le mécanisme, la culasse ou le dispositif de chargement avant que le canon de l'arme ne soit vers le bas, dans une direction sûre vers la cible ou la butte de tir.

7.2.5.2. Après le dernier coup et avant de quitter le pas de tir, le tireur doit s'assurer et l'arbitre doit contrôler que le mécanisme est ouvert et qu'il n'y a pas de cartouche ou de plomb dans la chambre ou le chargeur.

Un tireur qui range sa carabine dans son étui ou quitte le pas de tir sans vérification du juge arbitre, pourra être disqualifié.

7.2.5.3. Les tirs à sec et exercices de visée ne sont autorisés qu'avec l'autorisation de l'arbitre et seulement sur le pas de tir ou dans une zone prévue à cet effet.

Il est interdit de toucher les carabines lorsque du personnel est en avant de la ligne de tir.

7.2.5.3.1. Le tir à sec consiste à faire fonctionner le mécanisme de détente d'une arme à feu déchargée ou d'une arme à air ou à gaz munie d'un dispositif qui permet le fonctionnement sans libération de la charge propulsive (air ou gaz)

7.2.5.4. Les armes ne peuvent être chargées qu'au poste de tir et après le commandement ou signal "CHARGEZ" ou "TIR".

A tout autre moment, les armes doivent demeurer déchargées.

7.2.5.5. Un tireur qui lâche un coup avant "CHARGEZ" ou "TIR" ou après "STOP" ou "DÉCHARGEZ", pourra être disqualifié si la sécurité est engagée.

7.2.5.6. Pendant la compétition, la carabine ne peut être posée qu'après avoir retiré la cartouche et / ou le chargeur puis la culasse laissée ouverte. Les carabines à air ou gaz doivent être assurées par ouverture du levier d'armement et / ou de la fenêtre de chargement.

7.2.6. Arrêt du tir

Lorsque le commandement ou le signal "STOP" est donné, le tir doit cesser immédiatement.

Lorsque le commandement "DÉCHARGEZ" est donné tous les tireurs doivent décharger, assurer leurs armes, vider les chargeurs si nécessaire et poser le tout sur la table (pour décharger les carabines à air demander la permission à l'arbitre).

Le tir ne pourra reprendre que lorsque le signal ou le commandement "TIR" sera donné de nouveau.

7.2.7. Commandements

L'arbitre principal de stand (ou autre responsable approprié) est chargé de donner directives nécessaires et commandements:

"CHARGEZ" "TIR" (1) "STOP" "DÉCHARGEZ" (1) "TIREZ", peut également être utilisé

Il doit également s'assurer que les commandements sont exécutés et que les armes sont manipulées sans danger.

7.2.8. Protection de l'ouïe

Il est recommandé aux tireurs et à toutes les autres personnes se trouvant au voisinage immédiat du pas de tir, de porter un appareil de protection de l'ouïe. Pour les tireurs, l'appareil ne devra pas contenir de dispositif de réception.

7.2.9. Protection des yeux

Il est recommandé aux tireurs de porter des lunettes incassables ou une protection similaire pour les yeux pendant qu'ils tirent.

7.4.1.1. Seuls, des équipements et des vêtements conformes aux règles ISSF peuvent être utilisés. Tout matériel (arme, dispositifs, équipements, accessoires, etc.) qui peut avantager un tireur et qui n'est pas mentionné dans le présent règlement ou qui est contraire à l'esprit des règles ISSF, est interdit.

Le tireur est responsable de la présentation de son équipement et de ses vêtements au contrôle pour leur homologation, avant la compétition. Les chefs d'équipes sont également responsables de la conformité des équipements et vêtements de leurs tireurs.

Le jury peut examiner à tout moment l'équipement et le matériel d'un tireur.

7.4.7.10. Gant de tir

7.4.7.10.1. L'épaisseur totale ne doit pas excéder 12 mm en mesurant les 2 faces ensemble en un point quelconque en dehors des coutures et des articulations.

7.4.7.10.2. Le gant ne doit pas dépasser le poignet de plus de 50 mm, mesurés depuis le centre de l'articulation du poignet. Toute courroie ou autre système de fermeture de poignet est interdit.

Cependant une partie du poignet peut être élastique pour permettre d'enfiler le gant, mais doit rester lâche autour du poignet.

7.6.1.2. Position "Debout"

7.6.1.2.1. Le tireur doit être debout, librement, les 2 pieds sur le sol du poste ou sur le tapis de sol sans aucun autre appui.

7.6.1.2.2. La carabine doit être tenue avec les deux mains et l'épaule (haut de poitrine droit) ou le haut du bras proche de l'épaule, la joue et la partie de la poitrine proche de l'épaule droite.

7.6.1.2.3. La joue peut être placée contre la crosse de la carabine.

7.6.1.2.4. La carabine ne doit pas être supportée par la veste ou la poitrine au-delà de la zone de l'épaule droite et la partie droite de la poitrine.

7.6.1.2.5. La partie supérieure du bras gauche et le coude peuvent s'appuyer sur le thorax ou la hanche. Si une ceinture est portée, la boucle ou la fermeture ne doit pas servir de support au bras gauche ou au coude.

7.6.1.2.6. La carabine ne doit toucher ou reposer contre aucun autre point ou objet.

7.6.1.2.7. Un pommeau peut être utilisé sauf dans les épreuves 10m.

7.6.1.2.8. Le cale main / attache de bretelle n'est pas autorisé dans cette position pour les épreuves 10m.

7.6.1.2.9. Dans cette position, l'usage d'une bretelle est interdit pour toutes les carabines

7.9. RÈGLES DE CONDUITE

7.9.1. Généralités

Grand bruit ou conversations à voix haute ne sont pas autorisés au voisinage du pas de tir. Les officiels du stand, les membres du

Jury, les responsables d'équipe et les tireurs doivent limiter leurs conversations aux questions relatives à la compétition lorsqu'ils se trouvent près des compétiteurs.

7.9.2. Responsable d'équipe.

Chaque équipe doit avoir un responsable (éventuellement un des tireurs) chargé de veiller à la bonne tenue au sein de l'équipe et de coopérer en permanence avec les officiels pour veiller à la sécurité, au bon déroulement de la compétition et au maintien d'un bon esprit sportif. Le responsable d'équipe doit résoudre tous les problèmes administratifs et sportifs concernant l'équipe.

7.9.3. Administration de l'équipe

Le responsable d'équipe doit:

7.9.3.1. Remplir les inscriptions avec les renseignements exacts et les transmettre aux officiels dans les limites de temps indiquées

7.9.3.2. Bien connaître le programme et en informer les tireurs

7.9.3.3. Avoir la liste des membres de l'équipe

7.9.3.4. Contrôler les résultats et déposer les réclamations, si nécessaire.

7.9.3.5. Contrôler les affichages, les scores et les avis préliminaires et officiels

7.9.3.6. Recevoir les informations et les requêtes officielles et les transmettre aux membres de l'équipe

7.9.4. Tireur.

Le tireur doit se présenter, prêt à tirer, au poste de tir désigné et au moment voulu, muni d'un équipement contrôlé

7.9.5. Coaching durant la compétition.

7.9.5.1. *Quand le tireur se trouve sur la ligne de tir*, tous les types de conseils sont interdits et le tireur ne peut parler qu'aux membres du Jury ou aux officiels du stand.

7.9.5.2. *Si un tireur désire parler à quelqu'un d'autre*, il doit décharger son arme, la laisser en sécurité sur le pas de tir (si possible sur la tablette du pas de tir) et ne quitter ce dernier qu'après en avoir informé l'arbitre et sans déranger les autres tireurs.

7.9.5.3. *Si un responsable d'équipe désire parler à un membre de son équipe* se trouvant sur le pas de tir, il ne doit pas entrer directement en contact avec le tireur ou lui parler tant qu'il est sur le pas de tir. Le responsable d'équipe doit obtenir l'autorisation de l'arbitre ou du Jury, qui appellera le tireur pour lui faire quitter le pas de tir.

7.9.5.4. *Si un responsable d'équipe ou un tireur enfreint la règle* concernant le coaching, un avertissement doit lui être donné la première fois. En cas de récidive, il y a lieu de retirer 2 points du score du tireur, et le responsable d'équipe doit s'éloigner du pas de tir.

7.9.6. *Pénalités pour infractions au règlement.*

7.9.6.1. Dans le cas d'infraction aux règles ou aux instructions, le Jury ou l'un de ses membres peut infliger les pénalités ci-après.

7.9.6.1.1. *Un avertissement doit être signifié* à un tireur dans des termes qui ne laissent aucun doute du fait qu'il s'agit d'un avertissement officiel et le carton jaune portant le mot "AVERTISSEMENT" doit être montré. Toutefois, il n'est pas nécessaire de faire précéder

d'un avertissement les autres pénalités. L'avertissement doit faire l'objet d'un Rapport d'incident et être enregistré par un membre du Jury sur le registre de stand.

7.9.6.2. *Décidée par au moins 2 membres du Jury et notifiée* par un carton vert portant le mot "DÉDUCTION". La déduction doit faire l'objet d'un Rapport d'incident et être enregistrée par un membre du Jury sur le ruban d'imprimante et le registre de stand.

7.9.6.3. *Notifié par un membre du Jury* en montrant un carton rouge portant le mot "DISQUALIFICATION", uniquement après décision d'une majorité du Jury.

7.9.6.3.1. *Dans le cas de disqualification* en finale, le tireur sera classé au dernier rang de celle-ci et gardera son résultat de qualification

7.9.6.4. *Les cartons de pénalité* doivent mesurer approximativement 70x100 mm

7.9.6.5. *Le Jury* devra normalement graduer les sanctions de la manière suivante :

7.9.6.5.1. *Dans le cas d'infractions* visibles au règlement (armes, habillement, positions,...), il y a lieu de commencer par adresser un avertissement officiel afin de laisser au tireur la possibilité de corriger la faute.

Chaque fois que c'est possible, l'avertissement doit être adressé à l'entraînement ou pendant les essais.

Si le tireur ne corrige pas la faute dans le délai fixé, 2 points seront déduits de son score et s'il persiste, il sera disqualifié.

7.9.6.5.2. *Une infraction* aux règles dissimulée volontairement doit être sanctionnée par une disqualification.

7.9.6.6. *Si un tireur gêne* d'une manière non sportive un autre tireur alors que ce dernier est en train de tirer, il y a lieu de déduire 2 points.

Si l'incident se renouvelle, il doit être disqualifié.

7.9.6.7. *Si un tireur*, lorsqu'on le questionne pour qu'il donne une explication au sujet d'un incident, donne sciemment et en toute conscience de fausses indications, il y a lieu de retirer 2 points de son score. Dans des cas graves, il pourra être disqualifié.

7.9.6.8. *Si un tireur manie une arme d'une façon dangereuse* où enfreint certaines règles de sécurité, il peut être disqualifié par le Jury.

7.9.6.9. *Si l'arbitre ou le Jury* considère que le tireur retarde la compétition avec l'intention d'obtenir un avantage déloyal, il y a lieu de lui adresser un avertissement. Pour toute faute du même genre commise ultérieurement, il y a lieu de déduire 2 points du score.

7.9.7. *Enregistrement des anomalies*

Les irrégularités, les pénalités, les ratés, les fonctionnements defectueux, les suppléments de temps autorisés, les coups ou les séries répétées, l'annulation de coup,... doivent tous être nettement marqués et consignés sur un Rapport d'incident (voir modèle en fin d'ouvrage), le registre de stand, le ruban d'imprimante, la cible et la carte de score (cibles en carton) par l'arbitre et / ou un membre du Jury, à l'attention du bureau de classement.

7.9.8. *Déductions*

Les déductions de score doivent toujours être effectuées dans la série où la faute a eu lieu.

Une déduction générale doit être effectuée sur le tir(s) de plus basse valeur dans la première série.

Spécifique pistolet

8.2.5.1. Quand le pistolet est sorti de sa boîte il doit toujours demeurer pointé dans une direction sûre.

En dehors du tir, tous les pistolets doivent être déchargés et ouverts. Le mécanisme, la culasse ou le dispositif de chargement ne peut être fermé avant que le pistolet ne soit pointé vers le bas dans une direction sûre vers la zone de la cible/butte de tir. Dans le stand - hors du poste de tir- le pistolet doit toujours rester dans sa boîte à moins d'une autorisation de l'arbitre.

8.2.5.2. Après le dernier coup et avant de quitter le pas de tir, le tireur doit s'assurer et l'arbitre doit vérifier que le mécanisme est ouvert et qu'il n'y a pas de cartouche ou de plomb dans la chambre ou le chargeur.

Un tireur qui range son pistolet dans sa boîte ou quitte le pas de tir sans vérification de l'arbitre, pourra être disqualifié.

8.2.5.3. Le tir à sec et les visées ne sont autorisés qu'avec l'autorisation de l'arbitre et seulement sur le pas de tir ou dans une zone prévue à cet effet. Il est interdit de toucher les pistolets lorsque du personnel est en avant de la ligne de tir.

8.4.1.1. Seuls, les équipements et vêtements conformes aux règles ISSF peuvent être utilisés. Tout matériel (arme, dispositifs, équipements, accessoires, etc.) qui peut avantager un tireur et qui n'est pas mentionné dans le présent règlement ou qui est contraire à l'esprit des règles ISSF, est interdit.

Le tireur est responsable de la présentation au Contrôle des pistolets, de l'équipement et de tout appareillage discutable pour leur homologation, avant la compétition.

Les chefs d'équipes sont également tenus responsables de la conformité des équipements et vêtements de leurs tireurs.

Le Jury peut examiner à tout moment l'équipement et le matériel d'un tireur.

8.4.1.1.1 Le même pistolet doit être utilisé pour toutes les passes et pour toutes les séries d'une même épreuve, à moins qu'il ne cesse de fonctionner (voir 8.8.0)

8.4.7.1. Il est de la responsabilité de chaque compétiteur de venir sur les stands habillé de manière appropriée à un événement public.

8.4.7.2.3 Les shorts ne doivent pas être plus court que l'extrémité des doigts avec les bras et les doigts allongés le long du corps.

8.6.1.1. Le tireur doit se tenir debout, sans appui, dans les limites du poste de tir.

Le pistolet doit être tenu et déclenché d'une seule main.

Le poignet doit être visiblement libre de tout support.

6-LE JEUNE OFFICIEL ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION

L'UNSS propose à tout jeune officiel certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur son serveur intranet.

Pour accéder au serveur, il devra demander à son professeur d'EPS ses codes d'accès :

- . Son identifiant (c'est son numéro de jeune officiel qui sera inscrit sur sa licence UNSS)

- . Son mot de passe

Pour ce faire, le professeur d'EPS devra se connecter sur le serveur Intranet avec les codes d'accès de son Association Sportive d'établissement, et déclarer le jeune officiel. En retour, le mot de passe s'affichera à l'écran. Ces codes d'accès sont valables pendant 10 ans.

Sur le serveur, le jeune officiel pourra enregistrer régulièrement deux types d'information le concernant :

- . Toutes les actions qu'il aura réalisées en tant qu'arbitre ou juge de rencontre UNSS.
- . Toutes les actions de formation (stages par exemple) qu'il aura suivies.

Celles-ci seront analysées immédiatement et automatiquement et pourront être consultées sous différentes formes. Un tableau statistique simple rendra compte de l'historique de toutes les actions réalisées.

L'adresse du site pour accéder au serveur intranet est : www.unss.org

7 - LE JEUNE OFFICIEL PEUT TROUVER DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES POUR PARFAIRE SA FORMATION

- le site UNSS : www.unss.org
Ou taper « UNSS » sur le moteur de recherche
- Le site fédéral : www.fftir.fr
- Fédération française de tir

38, rue Brunel - 75017 PARIS

Tél : 0158054545

Lexique

ISSF : Fédération internationale de tir sportif.

RT : Règlement technique (spécifique à une discipline).

RTG : Règlement technique général.

SEC : section entraînement et compétition (régie toutes les compétitions officielles)

Toutes les références à ces règlements se retrouvent sur le site FFTIR, ISSF puis SEC.